



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY

# A V I S P U B L I C D'ENTRÉE EN VIGUEUR

### RÈGLEMENT NO. 391-2018 PORTANT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

**EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ** par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité :

**QUE** le « *RÈGLEMENT NO. 391-2018 PORTANT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX* » est entré en vigueur. Ce règlement a pour but de créer de nouvelles règles et d'annuler le règlement antérieur no.347-2014 ou tout autre règlement portant sur le traitement des élus municipaux.

**QUE** ce règlement a reçu les approbations nécessaires.

**QUE** ce règlement peut être consulté au bureau de la municipalité aux heures habituelles d'ouverture, soit de 8.30 Heures à 12.00 Heures et de 13.00 Heures à 16.30 Heures, du lundi au jeudi, et de 8.30 Heures à 12.00 Heures le vendredi, à l'exception des jours fériés et chômés et ce, à la Mairie située au 360, rue Principale à Saint-Alphonse-de-Granby.

**DONNÉ À SAINT-ALPHONSE DE GRANBY**, ce 19<sup>ième</sup> jour du mois de décembre de l'an deux mille dix-huit ;

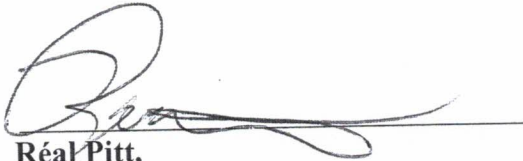
---

**Réal Pitt,**  
**Directeur général et secrétaire-trésorier**

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Réal Pitt, secrétaire-trésorier et directeur général de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-annexé, **en affichant une copie** de l'Avis Public à chacun des endroits désignés par le conseil, le 19 décembre 2018.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20<sup>ième</sup> jour du mois de décembre 2018;

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Réal Pitt', written over a horizontal line.

**Réal Pitt,  
Directeur général et secrétaire-trésorier**